



COMPÉTENCES SPÉCIALISÉES LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Compétence professionnelle	2. Élaborer un plan de développement des compétences
-----------------------------------	---

Principaux gestes clés	Principales compétences personnelles sollicitées	Politiques et normes applicables	Bonnes pratiques
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formuler des objectifs de développement des compétences en fonction des priorités retenues ➤ Identifier la ou les stratégies d'apprentissage en considérant notamment la nature du ou des besoins, le contexte organisationnel et les moyens disponibles ➤ Recommander un plan de développement des compétences comprenant un budget, des indicateurs et un échéancier ➤ Déterminer l'opportunité de développer ou d'acquérir les contenus et autres moyens requis 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire preuve de leadership ➤ Réfléchir en termes stratégiques ➤ Démontrer un sens de la planification, de l'organisation et du contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chercher à avoir une connaissance complète des faits avant de donner des avis ou des conseils (Code de déontologie, article 38) ➤ Exposer de façon complète et objective la nature et la portée de la problématique et informer des risques inhérents et prévisibles associés à une solution envisagée (Code de déontologie, article 39) ➤ Se conformer à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre <p>Guide général d'application de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre</p> <p>- Loi sur les compétences - ÉDITION AVRIL 2008</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Décrire les impacts escomptés des moyens recommandés en terme de performance ➤ Faciliter la prise de décision en présentant différentes solutions ou stratégies possibles ➤ Appliquer des critères tels les coûts et les bénéfices, la faisabilité, l'acceptabilité, etc. pour évaluer les formations et autres moyens identifiés